

2.9.1 Sur l'essieu 1 : 1033
 2.9.2 Sur l'essieu 2 : 1033
 2.9.5 Sur le pivot d'attelage : 1033

2.10 **Porte-à-faux avant :**
 Variable de : 0,50 à une longueur telle que la distance du pivot d'attelage à un point quelconque de l'avant de la semi-remorque n'excède pas 2,04
 Variable de : 2,00 à 4,60

2.11 **Porte-à-faux arrière :**
 Variable de : 7,00 à 12,00 plus une longueur telle que la distance du pivot d'attelage à un point quelconque de l'avant de la semi-remorque n'excède pas 2,04

2.12 **Longueur hors-tout :**
 2,55 ou 2,60 en fonction de la valeur réglementaire applicable à chaque type de carrosserie

2.13 **Largeur hors-tout :**

5. **SUSPENSION**
 5.2 **Arrière :**
 Essieu rigide avec suspension pneumatique par coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques.
 L'essieu 1 ou 3 peuvent être relevable (Version 1,3 ou 4). Ceux-ci descendent automatiquement lorsque la charge sur les deux autres essieux atteint sa charge maximale réceptionnée.
 En option, le 3^{ème} essieu peut être équipé d'un système auto-surveur (Version 2 ou 3)

6. **DIRECTION**

7. **FREINAGE**
Version P : Conforme à la directive CE 71/320 mod 2002/78
 7.1 **Frein de service :**
 Pneumatique, agissant sur les roues. Il est assuré par deux conduites.
 7.2 **Répartiteur de freinage :**
 Oui, module les efforts de freinage en fonction de la charge sur le train roulant.
 7.2.1 **Système anti-bloqueur des roues :**
 Oui, Catégorie A type 6S/3M ou 4S/3M ou 4S/2M ou 2S/2M. 2, 4 ou 6 capteurs, montés sur les roues, enregistrent leur vitesse de rotation et transmettent les informations à un calculateur électronique qui règle automatiquement la pression dans les récepteurs des roues par l'intermédiaire de 2 ou 3 modulateurs.
 Assuré par l'indépendance des circuits de commande sur le véhicule tracteur.

7.3 **Frein de secours :**
Version E : Dispositif électronique EBS conforme au Règlement ECE 13R 09 supplément 7 :
 7.1 **Frein de service :**
Electronique, pour attelage à tracteur disposant obligatoirement d'une prise ISO 7638
 Agissant sur les roues, il est assuré par deux conduites pneumatiques et 1 ligne de commande électrique.
 7.2 **Répartiteur de freinage :**
 Oui, module les efforts de freinage en fonction de la charge sur le train roulant.
 7.2.1 **Système anti-bloqueur des roues :**
 Oui, catégorie A type 4S/3M ou 4S/2M+1M ou 4S/2M ou 2S/2M+ SLV ou 2S/2M. 2 ou 4 capteurs, montés sur les roues, enregistrent leur vitesse de rotation et transmettent les informations à un calculateur électronique qui règle automatiquement la pression dans les récepteurs des roues par l'intermédiaire de 2 ou 3 modulateurs.
 Assuré par l'indépendance des circuits de commande sur le véhicule tracteur.

7.3 **Frein de secours :**
Version P et E :
 7.4 **Frein de stationnement :**
 Par vases à ressort 16/16" sur deux essieux non relevables. Ou dans le cas d'un essieu relevable, l'actionnement de la commande de frein de parc entraîne l'abaissement automatique de l'essieu.

7.5 **Mode de transmission des efforts aux roues :**
 7.5.1 **Frein de service :**
 Par air sous pression
 7.5.2 **Frein de secours :**
 Non
 7.5.3 **Frein de stationnement :**
 Par tiges de vases à ressort

7.6 **Assistance des freins :**
 7.6.1 **Frein de service :**
 Non
 7.6.2 **Frein de secours :**
 Non
 7.6.3 **Frein de stationnement :**
 Non

7.7 **Réservoirs de fluide ou d'énergie :**
 7.7.1 **Mode d'alarme pour les défaillances :**
 1, 2 ou 3 d'une capacité totale minimum de 100 litres
 Témoin optique sur véhicule tracteur.

7.8 **Types de freins :**
 7.8.1 **Frein de service :**
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : A disque
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : A disque
 7.8.1.3 Sur l'essieu 3 : A disque
 7.8.2 **Frein de secours :**
 sans objet
 7.8.3 **Frein de stationnement :**
 A disque

7.10 **Circuit de freinage pour la semi-remorque:**
 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage
 7.10.2.1 Cas de liaison avec tracteur équipé de prise ISO 7638/1985 à 5 broches :
 Par réserve d'énergie sur le véhicule: l'alimentation des récepteurs est assurée par l'intermédiaire d'une valve relais d'urgence
 7.10.2.2 Cas de liaison avec tracteur équipé de prise ISO 7638/1996 à 7 broches :
 Dispositif à fonctionnement automatique (Version E uniquement)

8. **CARROSSERIE**
 8.1 **Carrosserie :**
 Le véhicule peut être livré :
 - en châssis nu
 - carrossé genre SREM ou SRTC, carrosserie :
 - PLATEAU (Plateau) - PLSC (Paroi Latérale Souple Coulissante)
 - SAVOYARD (Savoyardes) - FOURGON (Fourgon avec parois et toit rigides)
 - PTE CONT (Porte-conteneurs) - FG TD (Fourgon à Température Dirigée)
 - BENNE (Benne)
 - Double carrosserie genre SREM ou SRTC :
 - PTE CONT / PLATEAU - PTE CONT / PLSC
 - PTE CONT / SAVOYARD

La carrosserie FGTD est incompatible avec un centre de gravité <2,10m (cf. point 2.8)
 8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
 Hayon élévateur.

8.2 à 8.8 Sans objet

8.9 **Dispositif de protection latérale :**
 Oui, assuré par profil tubulaire ou monté par le carrossier sur le châssis nu

8.10 **Dispositif de protection contre l'encastrement :**
 8.10.2 Arrière
 Oui, dispositif homologué constitué par un tube ou profil circulaire ou rectangulaire, soudé ou boulonné à 2 supports soudés ou boulonnés au châssis ou monté par le carrossier. Ce dispositif peut être relevable.

8.11 **Système anti-projections :**
 8.11.1 Essieu 1 : Oui, dispositif homologué ou monté par le carrossier.
 8.11.2 Essieu 2 : Oui, dispositif homologué ou monté par le carrossier.
 8.11.3 Essieu 3 : Oui, dispositif homologué ou monté par le carrossier.

9. **ECLAIRAGE ET SIGNALISATION**
 9.3 **Feux de position :**
 9.3.1 Avant : 2 blancs ou posés par le carrossier.
 9.3.2 Latéraux : 3 à 6 selon longueur ou posés par le carrossier.

9.4 **Feux de position arrière :**
 2 ou posés par le carrossier.

9.5 **Indicateurs de changement de direction :**
 9.5.1 Avant : Néant
 9.5.2 Arrière : 2 groupés aux feux de position arrière
 9.5.3 Latéraux : Néant

9.6 **Feux stop :**
 9.6.1 Troisième feu stop central : 2 incorporés aux feux de position arrière
 Optionnel.

9.7 **Eclairage de la plaque d'immatriculation :**
 1 combiné avec le feu de position arrière gauche

9.8 **Dispositifs réfléchissants :**
 9.8.1 Avant : 2, incorporés aux feux de position avant ou posés par le carrossier
 9.8.2 Arrière : 2, indépendants
 9.8.3 Latéraux : 3 à 6 selon longueur, combinés aux feux de position

9.9 **Feux de détresse :**
 Fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction, commandé du véhicule tracteur.
 2, groupés aux feux de position arrière

9.10 **Feux de marche arrière :**
 9.11 **Feux de brouillard :**
 9.11.2 Arrière : 2, groupés aux feux de position arrière

9.12 **Feux d'encroisement :**
 9.12.1 Avant : 2, bicolores latéraux ou 2 blancs ou posés par le carrossier
 9.12.2 Arrière : 2, bicolores latéraux ou 2 rouges ou posés par le carrossier

9.13 **Dispositif de signalisation complémentaire arrière :**
 Oui, conforme au règlement 70 (R70 classe 2 ou 4)

10. **DIVERS**
 10.1 **Accessoires :**
 10.1.6 Extincteur : Oui, capacité 6 kg, conforme à la réglementation

10.2 **Marque d'identité :**
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Sur le longeron du châssis à l'avant droit au niveau des béquilles.
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : A proximité de la plaque constructeur.
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
 V V 1 ? 3 ? ? 1 B ? N 0 0 0 0 0 1
 N° d'ordre dans la série
 Type de suspension: N: Pneumatique
 Montage roues: S: Simples / G: Jumelé
 PTAC max: B: 34000 ou 38000
 Type de freins: 1: Mercedes-Benz (NR5/10 DCL-9; TDB 0571)
 Distance entre essieux: A: 1310 B: 1360 E: Autre
 Carrosserie :
 X: CHASSIS NU / P: PLATEAU / A: PLSC / SAVOYARDE / E: FOURGON
 D: PTE CONT / V: BENNE / F: FG TD
 Nombre d'essieux
 Destination véhicule :
 P: Plateau A: PTE-CONT B: Citerne D: Plancher Mobile F: FG TD
 E: Co de cygne M: Maxi Cube H: Benne
 (WMI) Code constructeur

10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VV1P3AA1BSN121680 toutes versions confondues.

11. **VISITES TECHNIQUES**
 11.1 **Emplacement de la plaque du correcteur :**
 A proximité de la plaque constructeur
 11.2 **Pression déclarée par le constructeur (bars) :**
 Pression d'alimentation : 6,5 bar
 Version P : Loi de correction : PS= 0,596 PR / Essieu + 1,134
 Version E : Voir plaque de paramétrage sur châssis.

11.3 **Pression de disjonction (bars) :**
 sans objet

11.4 **Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :**
 11.4.1 à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bars) : sans objet
 11.4.2 à la tête de commande (de couleur jaune) (bars) : sans objet

11.5 **Longueur des bras de levier (mm) :**
 16" x 88 mm

11.6 **Course maximale des actionneurs de frein (mm) :**
 60 mm

11.7 **Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :**

Inscription	Affectation
F	Freins
S	Suspension/Servitudes

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur : **LECITRAILER SA**, que les véhicules de catégorie internationale O4, marque **LECITRAILER**, dont les types-versions suivent :
 type : **3E20MD**
 Variantes : néant
 Versions : **S ou G / 0, 1, 2, 3 ou 4 / P ou E / AC ou AL**
 Livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Livrés en châssis nu, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du véhicule complété.

Fait à Niort,
 Le 1^{er} septembre 2006
 Le Technicien Supérieur Principal de l'Industrie et des Mines

Dominique BOUCHET

Vu et approuvé sous le numéro X 0006 99 03
 Fait à Saint Benoît
 le 11 septembre 2006
 P/Le Directeur Régional de l'Industrie de la recherche et de l'Environnement
 Le Chef de la Division Contrôles Techniques et Energie
 Brigitte BERJAUD

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés LeciTrailer France S.A., 8 Bd Bernard Palissy, 79200 PARTHENAY, Représentant dûment accrédité de LeciTrailer S.A., C° de los Huertos, s/n, Apartado Correos 100, 50620 CASSETAS (Zaragoza) Espagne, constructeur, certifions que le véhicule livré en châssis nu (voir nota):

(2) Dénomination : LECITRAILER
 (D1) Marque : 3E20MD
 (D2) Type : Sans objet
 Variantes : S ou G / 0, 1, 2, 3 ou 4 / P ou E / AC ou AL
 Versions : Sans objet
 (D3) Dénomination commerciale : (1)
 (E) Numéro d'identification (à compléter) : V V 1 3 X 1 N
 (F1) Masse en charge techniquement admissible (kg) : 42000
 (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1) : 34000 / 38000
 (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : Sans objet
 (J) Catégorie internationale : O4
 (J1) Genre national : (1) : Châssis pour SRSP / SREM / SRTC
 (K) Numéro de la réception par type : X 0006 99 03
 (P1) Cylindrée (cm³) : Sans objet
 (P2) Puissance nette fiscale ((kW) : Sans objet
 (P3) Source d'énergie : Sans objet
 (P6) Puissance administrative (CV) : Sans objet
 (S1) Nombre de places assises (y compris celle du constructeur) : Sans objet
 (U1) Niveau sonore à l'arrêt : Sans objet
 (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) : Sans objet
 (V7) CO₂ (g/km) : Sans objet
 (V9) Classe environnementale : Sans objet

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus,
 - sort de nos usines (magasins), le pour être livré à :
 (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Parthenay le

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
 - soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules remorqués ;
 - soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
 - soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

* : à compléter ou rayer les mentions inutiles

Dimensions hors-tout du châssis nu :
 - Porte-à-faux AV / axe d'attelage (m) : *
 - Porte-à-faux AR / axe du tridem (m) : *
 - Empattement : *
 - entre l'axe d'attelage et l'axe du tridem (m) : *
 - du tridem (m) : *
 - Longueur hors-tout (m) : *
 - Largeur hors-tout (m) : *
 - Poids du châssis nu (t) : *
 - Poids à vide / axe d'attelage (t) : *

Poids à vide / essieux (t) : *
 - Monte de pneumatiques : *
 - Indice de charge/Vitesse des pneumatiques : *
 - Protection latérale : *
 - Protection AR anti-encastrement : *
 - Dispositif anti-projection : *
 - Marque et type de système ABS ou EBS : *
 - Marque et type de frein : Mercedes TDB 0571
 - Matériau constituant le châssis : Aluminium / Acier

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés LeciTrailer France S.A., 8 Bd Bernard Palissy, 79200 PARTHENAY, Représentant dûment accrédité de LeciTrailer S.A., C° de los Huertos, s/n, Apartado Correos 100, 50620 CASSETAS (Zaragoza) Espagne, constructeur, certifions que le véhicule livré prêt à l'emploi :

(2) Dénomination : LECITRAILER
 (D1) Marque : 3E20MD
 (D2) Type : Sans objet
 Variantes : S ou G / 0, 1, 2, 3 ou 4 / P ou E / AC ou AL
 Versions : Sans objet
 (D3) Dénomination commerciale : (1)
 (E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (à compléter) : V V 1 P 3 E A 1 B S N 1 3 0 6 2 4
 (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 42000
 (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1) : 34000 / 38000
 (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : Sans objet
 (G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : Sans objet
 (G1) Poids à vide national (PV) (kg) : (à compléter) : 8 400
 (J) Catégorie internationale : (1) : SREM / SRTC
 (J1) Genre national : O4
 (J3) Carrosserie (désignation nationale) : (1) : PLATEAU / PLSC / SAVOYARD / FOURGON / PTE-CONT / BENNE / FGTD
 (K) Numéro de la réception par type : X 0006 99 03
 (P1) Cylindrée (cm³) : Sans objet
 (P2) Puissance nette maximale (kW) : Sans objet
 (P3) Source d'énergie : Sans objet
 (P6) Puissance administrative (CV) : Sans objet
 (Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg) : Sans objet
 (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : Sans objet
 (U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : Sans objet
 (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn⁻¹) : Sans objet
 (V7) CO₂ (g/km) : Sans objet
 (V9) Classe environnementale : Sans objet

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Véhicule faisant l'objet d'une double carrosserie (Avec mention sur carte grise) (1) : OUI / NON
 Genre 2 (à compléter) : SREM
 Carrosserie 2 (à compléter) : FOURGON

sort de nos usines (magasins), le 26.08.07 pour être livré à :
 (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Parthenay, le 25.09.07

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.
 RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
 - d'une déclaration à la Préfecture ;
 - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

* : à compléter ou rayer les mentions inutiles

- Porte-à-faux AV / axe d'attelage (m) : * : 1.670
 - Porte-à-faux AR / axe du tridem (m) : * : 4.545
 - Empattement : * : 7.445
 - entre l'axe d'attelage et l'axe du tridem (m) : * : 2.620
 - du tridem (m) : * : 13.690
 - Longueur hors-tout (m) : * : 2.550
 - Largeur hors-tout (m) : * : 1.831
 - Poids à vide / axe d'attelage (t) : * : 6.569
 - Poids à vide / essieux (t) : * : 385/65 R22.5
 - Monte de pneumatiques : * : 160/J
 - Indice de charge/Vitesse des pneumatiques : * : WABCO VCS 2S/2M
 - Marque et type de système ABS ou EBS : * : Mercedes TDB 0571
 - Marque et type de frein : * : OUI / NON
 - Rayon élévateur : *



LeciTrailer

DESCRIPTION DES VEHICULES LECITRAILER

TYPE : 3E20MD

N° X 0006 99 03

VERSIONS : S ou G / 0, 1, 2, 3 ou 4 / P ou E / AC ou AL

0. GENERALITES

0.1 Constructeur :

LeciTrailer S.A.
 C° de los Huertos, s/n
 Apartado Correos 100
 50620 CASSETAS (Zaragoza) Espagne
 LeciTrailer France S.A.
 8 Bd Bernard Palissy
 79200 PARTHENAY
 LECITRAILER
 O4

0.1.1 Représentant accrédité en France :

0.3 Marque :

0.5 Catégorie Internationale :

0.6 Genre :

Semi-remorque routière (SREM)
 Semi-remorque spécialisée (SRSP)
 Semi-remorque pour transport combiné (SRTC)
 3E20MD
 Sans objet
 S ou G / 0, 1, 2, 3 ou 4 / P ou E / AC ou AL
 Reprises dans le n° de série :

0.7 Type :

Variante(s) :

Version(s) :

0.7.1 Décodage des versions :

Montage roues

S : roues simples

G : roues jumelées

Non reprises dans le n° de série :

Semi-remorque équipée de :

0 : 3 essieux fixes

1 : l'essieu 1 relevable

2 : l'essieu 3 auto-suveur

3 : l'essieu 1 relevable et l'essieu 3 auto-suveur

4 : l'essieu 3 relevable

Freinage :

P : Pneumatique standard

E : Electronique EBS

Constitution du châssis :

AC : Châssis Acier

AL : Châssis Aluminium

Dans le cas de la version EBS, le véhicule tracteur doit obligatoirement être équipé d'une prise ISO 7638

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :

3 essieux, 6 roues montées en simple 12 roues montées en jumelées

1.2 Dimensions des pneumatiques :

En monte simple	R. dyn. (mm)	En monte jumelée	R. dyn. (mm)
385/55 R 22.5	483	305/70 R 22.5	484
385/65 R 22.5	520	275/60 R 22.5	491
425/65 R 22.5	545	315/70 R 22.5	491
		10 R 22.5	495
		295/80 R 22.5	506
		11 R 22.5	509
		315/80 R 22.5	522
		12 R 22.5	526
		13 R 22.5	545

1.2.1 Rayon de roulement dynamique :

Version EBS : Tout changement de pneumatiques nécessite un re-paramétrage de l'EBS

1.2.2 Indice de charge/vitesse des pneumatiques :

De 475 à 545 mm (voir en fonction de l'empattement § 2.8)

160 J ou indice supérieur en monte simple

137 J ou indice supérieur en monte jumelée

châssis à longerons métalliques en acier (version AC) ou aluminium (Version AL) à profil en I, en construction soudée ou tôle pliée, entretoisés par traverses.

1.3 Constitution du châssis ou de la coque :

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et mètre)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

Limites pour véhicules carrossés :

Pour les véhicules carrossés, les poids et dimensions exacts de la semi-remorque livrée sont précisés dans le certificat de conformité.

2.1 Masse en charge maxi admissible dans l'état (PTAC) :

34000

2.1.1 Catégorie A :

Semi-remorques routières à l'exclusion de celles destinées au transport de conteneurs, de caisses mobiles ou amovibles et de celles équipées pour transports combinés.

2.1.2 Catégorie B :

38000
 Semi-remorques routières destinées au transport de conteneurs, de caisses mobiles ou amovibles (abréviation PTE-CONT) et de celles équipées pour les transports combinés.

2.4 Masse en charge techniquement admissible

42000

2.5.1 Sur l'essieu 1 :

34000

2.5.2 Sur l'essieu 2 :

9000

2.5.3 Sur l'essieu 3 :

9000

2.5.4 Sur le pivot d'attelage :

9000

2.5.5 Sur le pivot d'attelage :

15000

2.6 Voie avant :

Compris entre 1,80m et 2,15m

2.7 Voie arrière :

Compris entre 1,80m et 2,15m

2.8 Empattement

Rdyn. (mm)	475 - 545	475 - 532	509 - 545	509 - 532	505 - 545	505 - 532
Empattement (m)	6 à 8,1	6 à 8,1	4,4 à 6	4,4 à 6	6 à 8,1	6 à 8,1
Haut. C.d.g. max. (m)	1,8	1,8	1,7	1,7	2,1	2,1
Garniture	Jurid 539	Ferodo 4550	Jurid 539	Ferodo 4550	Jurid 539	Ferodo 4550

En application de la directive 97/27/CE, et l'arrêté du 27/12/99 concernant la couronne de giration.

- Pour la version 1, la distance entre l'axe d'attelage et l'axe du tandem (2^{ème} à 3^{ème} essieu), doit être limitée à 8,135 avec largeur 2,55. et 8,115 avec largeur 2,60

- Pour la version 3, la distance entre l'axe d'attelage et l'axe du tandem (2^{ème} à 3^{ème} essieu), doit être limitée à 8,79 avec largeur 2,55. et 8,77 avec largeur 2,60

Compris entre 2,62m et 2,80m

2.8.1 Empattement du tridem :

Compris entre 2,62m et 2,80m

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :

3700

2.9.0 Total :